



COMMUNIQUÉ

du Conseil des Ministres

N°02

MERCREDI 21 JANVIER 2026



Le Conseil des Ministres s'est tenu le mercredi 21 janvier 2026, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Chef de l'Etat a fait une communication portant sur les points suivants :

CÉLÉBRATION DE LA 146ÈME ÉDITION DE L'APPEL DE SEYDINA LIMAMOU LAHI

Monsieur le Président de la République a introduit sa communication en félicitant le Khalife général des Layènes, Mouhamadou Lamine LAYE et l'ensemble de la communauté Layène, pour le bon déroulement et le succès de la 146ème édition de la commémoration de l'Appel de Seydina Limamou Lah, tenue les 19 et 20 janvier 2026.

VICTOIRE DU SÉNÉGAL À LA CAN 2025 ET HOMMAGE AUX LIONS

Le Président de la République souligne le sacre du Sénégal, le 18 janvier 2026, comme champion d'Afrique de Football, pour la deuxième fois, à l'issue de la 35ème édition de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2025, tenue au Maroc. A travers cette performance sportive, les Lions ont hissé le Sénégal au sommet du football continental. Il a réitéré ses félicitations au sélectionneur national et aux joueurs pour leurs engagement, combativité et patriotisme.

Après avoir félicité le président et les membres de la Fédération sénégalaise de Football et l'encadrement administratif et technique, le Président de la République adresse également ses félicitations au Premier Ministre et à l'ensemble du Gouvernement, en particulier au Ministre de la Jeunesse et des Sports, pour l'accompagnement efficace et les conditions favorables de préparation accordées à l'équipe nationale.

Le Chef de l'Etat demande de maintenir la dynamique des performances, d'améliorer les conditions d'encadrement, de préparation et de participation des équipes nationales aux compétitions internationales et d'évaluer la participation du Sénégal à la CAN 2025 ainsi que le championnat national de football. Le Président de la République demande, enfin, le déploiement du plan de préparation des Lions pour la Coupe du Monde 2026.



PROTECTION DES ARTISTES ET VALORISATION DU STATUT DE L'ARTISTE ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE

Partant du rôle majeur que jouent les artistes et professionnels de la culture dans la vie nationale, le Président de la République instruit la poursuite des efforts consentis en vue d'améliorer la sécurité sociale, la protection professionnelle et les conditions de travail et d'exercice des artistes. Le Chef de l'Etat engage le Gouvernement à veiller au respect scrupuleux des droits d'auteur et droits voisins, avec l'application effective du système de rémunération pour copie privée et ainsi qu'à l'amélioration soutenue du Statut de l'Artiste et des Professionnels de la Culture. Rappelant que la culture demeure une dimension essentielle de l'Agenda national de Transformation, Sénégal 2050, le Chef de l'Etat instruit le Ministre chargé de la Culture et le Secrétaire d'Etat chargé de la Culture, des Industries créatives et du Patrimoine historique de :

- renforcer la qualité des formations à l'Ecole nationale des Arts et Métiers de la Culture;
- moderniser les infrastructures culturelles et asseoir la décentralisation de l'action culturelle pour plus d'inclusion ;
- veiller à la réalisation d'un agenda culturel national.

Le Président de la République a clos ce chapitre sur l'importance de la tenue des Etats généraux de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, durant le premier semestre de l'année 2026.

REFORCEMENT DE LA PRÉVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Président de la République indique que la modernisation des plans de circulation, le renouvellement des parcs des véhicules de transport et la sécurité routière doivent rester des priorités du Gouvernement. Déplorant la recrudescence des accidents mortels de la route, impliquant généralement des véhicules de transport et des gros porteurs, il demande la mise en œuvre urgente de mesures préventives supplémentaires d'amélioration de la sécurité routière. Ainsi, il prescrit de renforcer la formation des chauffeurs ainsi que les contrôles techniques et de veiller au respect de la réglementation limitant effectivement la vitesse de circulation des véhicules de transport urbain et interurbain. Dans ce sillage, il invite le Premier Ministre à tenir prochainement une réunion d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations des Etats généraux des transports.

AGENDA DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Chef de l'Etat a informé le Conseil avoir effectué les 12 et 13 janvier 2026 une visite d'amitié et de travail au Koweït et pris part, le 14 janvier 2026, au Sommet sur la Durabilité à Abu Dhabi. Il est également revenu sur sa participation, le 17 janvier 2026, à la cérémonie d'investiture du Président de la République de Guinée, Son Excellence Monsieur Mamadi DOUMBOUYA, avant d'annoncer qu'il présidera, le 22 janvier 2026, la rentrée solennelle des Cours et Tribunaux et, le 26 janvier 2026, la cérémonie d'ouverture de la réunion préparatoire de haut niveau de la Conférence des Nations Unies sur l'Eau.



AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE

Monsieur le Premier Ministre a axé sa communication sur les points suivants :

VICTOIRE DES LIONS À LA CAN

Le Premier Ministre a adressé des félicitations, à la suite de la victoire des Lions de la Teranga, au Président de la Fédération sénégalaise de Football, à ses collaborateurs, à l'Entraîneur et à tout le staff de l'Equipe nationale et réservé une mention spéciale au Ministre de la Jeunesse et des Sports. Tirant les enseignements de cette compétition, le Premier Ministre fait retenir les leçons de patriotisme, de cohésion sociale, de méthode, rigueur et constance dans le travail, de résilience et de persévérance face aux épreuves.

PLAN SPÉCIAL D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT 2026-2028

Le Premier Ministre a présenté le Plan spécial d'Investissement et de Financement 2026-2028, destiné à transformer durablement le tissu productif national. Dans ce cadre, le financement attendu et mobilisé doit, rigoureusement, être orienté vers les priorités pertinentes, aussi bien dans l'objectif de transformation poursuivi que dans les domaines d'intervention retenus. Cet investissement doit renforcer les poumons économiques ainsi que le capital humain et favoriser une inclusion plus large dans la dynamique de croissance, à travers la création d'opportunités d'emplois, l'amélioration des conditions de vie et le renforcement de la cohésion sociale et de la sécurité. Pour le Premier Ministre, le succès de la transformation structurelle reposera désormais sur la capacité à unifier les efforts de tous les acteurs, publics, privés, territoriaux et partenaires techniques et financiers, autour d'une même logique de financement, notamment autour des filières productives.

Ce Plan repose sur trois principes directeurs :

- l'impératif d'une approche cohérente, sélective et stratégique des projets à financer ;
- une mobilisation massive du secteur privé comme locomotive de la transformation pour renforcer l'ancrage productif ;
- un engagement public de redevabilité.

Le Premier Ministre a souligné que les projets cibles atteindront d'ici 2028 un stade différencié de maturation, certains devenant pleinement opérationnels, comme le Port sec de Tambacounda, le Grand Transfert d'Eau, les Agropoles sud et centre, le Réseau Gazier du Sénégal ainsi que les ports de Ndayane et de Sendou.

Le Premier Ministre indique également également que d'autres investissements structurants seront lancés ou poursuivront leur mise en œuvre, tels que le Programme Énergies ou la connectivité numérique, la relance d'entreprises nationales névralgiques comme la SONACOS, AIR SENEGAL/AIBD et la SN LA POSTE. Et, ces investissements seront complétés par des infrastructures sociales.



Pour le Premier Ministre, cette orientation marque une refondation profonde de la gouvernance de l'investissement public, visant à immuniser les projets catalytiques, essentiels au développement et à la transformation économique du pays, contre les risques inhérents aux financements extérieurs comme la lourdeur des procédures et les suspensions ou annulations liées aux chocs exogènes.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES

Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a fait une communication sur la réunion préparatoire de haut niveau de la Conférence des Nations Unies sur l'Eau 2026.

Le Ministre de l'Industrie et du Commerce a présenté une communication sur la situation du marché et la commercialisation des denrées agricoles et alimentaires.

AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Au titre du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique

- **Madame Fatou Moctar FALL**, Administrateur civil, matricule de solde n°681 543/E, précédemment Conseiller technique de département au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, est nommée Directeur du Partenariat et des Organisations non-gouvernementales (DPONG), à la Direction générale de l'Administration territoriale, au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, en remplacement de Monsieur Amadou Bèye NDIAYE, appelé à d'autres fonctions.

Au titre du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération

- **Monsieur Papa Baïdy SY**, Spécialiste en évaluation des projets, matricule de solde n°513 621/B, est nommé Directeur du Suivi et de l'Evaluation des Performances des Projets et Programmes à la Direction générale de la Coopération, des Financements extérieurs et du Développement du Secteur privé et des Partenariats, au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, en remplacement de Monsieur Amadou BAO, appelé à d'autres fonctions.

- **Monsieur Amadou BAO**, Docteur en Economie, précédemment Directeur du Suivi et de l'Evaluation des Performances des Projets et Programmes, est nommé Directeur de la Coopération économique et financière à la Direction générale de la Coopération, des Financements extérieurs et du Développement du Secteur privé et des Partenariats, au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, en remplacement de Monsieur Mamour Ousmane BA, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Au titre du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

- **Monsieur Ngouye FAYE**, Professeur d'Enseignement secondaire, matricule de solde n°714 481/M, est nommé Inspecteur technique au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, poste vacant.



- Monsieur Coumba Ndoffène DIOUF, Planificateur, matricule de solde n° 609 611/I, est nommé Inspecteur technique au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, poste vacant.

Au titre du Ministère des Infrastructures

- Monsieur Ansou Souba BADJI, Commissaire aux Enquêtes économiques, matricule de solde n°653 038/A, est nommé Secrétaire général de l'Agence de Construction des Bâtiments et Edifices publics, en remplacement de Monsieur Moustapha Kamal THIAM, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

- Monsieur Cheikh Oumar NDIAYE, Administrateur civil, matricule de solde n°602 642/D, est nommé Secrétaire général du Laboratoire national de Référence dans le domaine du Bâtiment et des Travaux publics, en remplacement de Monsieur Guéladio Abdoul SOW.

Au titre du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme

- Monsieur Oumar BA, Urbaniste, est nommé Directeur des Investissements et des Aménagements touristiques (DIAT), au Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, poste vacant.

Marie Rose Khady Fatou FAYE
Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,
Chargée des Relations avec les Institutions,
Porte-parole du Gouvernement